



Brullioles

Comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 9 juin et du 22 juillet 2016

Bâtiment « Mairie-Bibliothèque »

► La réception du bâtiment a eu lieu le 9 juin 2016 en présence des artisans. Des réserves ont été mentionnées sur le procès-verbal. Toutefois, des réserves ont été émises pour certains lots.

► L'ascenseur fonctionne correctement. La mise en service a été faite le 20 juillet suite à l'installation de la ligne téléphonique, équipement nécessaire pour les appels d'urgence mais surtout pour permettre à l'ascensoriste d'effectuer une télésurveillance de cet équipement.

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de maintenance de Loire Ascenseurs, qui font une offre de 6 mois gratuit, le coût annuel étant de 1 130 € HT.

► L'ensemble du bâtiment est sous tension électrique, relié au câble numéricâble. Le raccordement téléphonique est intervenu courant juillet et le tout devrait être finalisé pour la fin du mois.

► Les travaux d'aménagement des abords ont été réalisés début juillet.

► La livraison du mobilier de la mairie est prévue pour fin juillet. Les deux salles associatives seront équipées de tables et de chaises. La salle NORD sera utilisée par le « Club du Petit Bois » ainsi que par la fanfare « l'Orphéon ».

La bibliothèque a déménagé le 12 juillet, l'équipe de bénévoles a su créer des espaces différents et attractifs. Le conseil municipal invite la population à visiter ce bel espace qui sera prendre l'appellation de « médiathèque ». (voir horaires d'ouverture plus bas).

► Un défibrillateur sera installé à l'extérieur de la mairie au niveau de la salle des conseils, place de l'Eglise.

► Il est présenté des devis concernant la signalétique incendie du bâtiment ainsi que la mise en place d'extincteurs. Le coût pour l'ensemble de cette prestation s'élève à la somme de 2 498 € HT.

► Les travaux de mise en valeur du bâtiment la nuit devraient avoir lieu fin juillet.

► Il est présenté des devis concernant le « marquage » du bâtiment (avec le mot « mairie » des deux côtés du bâtiment rue du Mont Pothu et Place de l'Eglise, le mot « médiathèque » côté rue du Souvenir), un devis pour le pavage du bâtiment. L'inscription « mairie » sera remplacée par « Ecole » sur la façade du bâtiment anciennement mairie-école.

► **L'inauguration du nouveau bâtiment aura lieu le samedi 8 octobre 2016 à 11h en présence du Préfet de Région, du Président du Conseil départemental et des Sénateurs, partenaires financiers.**

Bâtiment « Ecole »

► Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il a été attribué à la commune de Brullioles une aide financière de 70 892 €, correspondant à 35% du coût HT du montant des travaux.

► Afin d'être en conformité « sécurité », les travaux d'ouverture de deux portes dans les classes « GS-CP » et « CM » ont débuté.

Intercommunalité

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral portant sur le projet de fusion de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais (CCCL) avec la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais (CCHL) sans les communes de Chazelles sur Lyon, Viricelles, Saint Médard et de La Gimond. L'avis des conseils communautaires et des conseils municipaux est sollicité.

Le conseil municipal réitère ses inquiétudes et ses interrogations, pouvant difficilement émettre un avis sans connaître les différentes répartitions et les équilibres financiers. Les élus regrettent surtout qu'aucune étude n'a été menée pour fusionner avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Il est aussi soulevé les points suivants :

- * une dominante des élus des Hauts du Lyonnais
- * une répartition des sièges largement en leur faveur
- * la réserve foncière de la CCCL absorbée par la nouvelle communauté de communes

* l'apport des 6 communes de la Loire reste au conditionnel, dans la mesure où le Préfet de la Loire n'a pris aucun engagement.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2015 dans laquelle il était décidé :

1°] D'EMETTRE un avis favorable sur la partie prescriptive du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône concernant le regroupement des Communautés de communes de Chamousset en Lyonnais, des Hauts du Lyonnais et de Forez en Lyonnais tel que demandé par le Préfet du Rhône par courrier en date du 25 octobre 2015, sous réserve de la présence de la commune de Chazelles sur Lyon dans cette intercommunalité

2°] D'EMETTRE un avis favorable dans la partie prospective à l'horizon 2020 afin que la future Communauté de communes des Monts du Lyonnais engage une fusion avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

3°] Dans le cas où cette fusion ne pourrait se réaliser, la commune de Brullioles souhaiterait intégrer la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

Des réunions sont prévues en Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais. Le conseil municipal décide de reporter sa décision au 26 août, ayant 75 jours à compter du 16 juin 2016 pour donner son avis par délibération.

Questions diverses

➤ Travaux de voirie d'intérêt communautaire

Une partie des travaux « 2015 » ont été réalisés, à savoir l'enrobé du Chemin de Montisuel et de la Rue de l'accès à la Salle des fêtes. Le restant du budget sera aussi dédié aux emplois partiels.

Les travaux « 2016 » devraient débuter en sept avec la reprise des caniveaux et de la chaussée à La Fôret, la réfection du Chemin de Grand Croix depuis l'intersection avec la route de Montrottier jusqu'au Lotissement le Panoramique.

➤ Dossier Commune de Brullioles/Epoux FAUSSAT

Monsieur le Maire informe les élus que les époux FAUSSAT ont décidé de déposer une requête contre le jugement en date du 31 mars 2016 par lequel le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'ensemble des décisions du Maire de Brullioles relatives à la construction de la nouvelle station d'épuration et au commencement des travaux.

Il est décidé de faire appel à nouveau à Maître Cécile LAVISSE pour la rédaction du mémoire et représenter la commune de Brullioles lors de l'audience qui sera fixée prochainement. Le coût présenté s'élève à 2 550 € ht (analyse de la requête d'appel, recherches juridiques, rédaction du mémoire de défense n°1), plus 400 € ht (représentation de la commune à la Cour administrative d'appel de Lyon lors de l'audience) et éventuellement 150 € ht (si nécessaire rédactions de mémoires complémentaires).

➤ Médiathèque « la Bullothèque »



L'entrée de la médiathèque se fait sur le côté du bâtiment « rue du souvenir ».

Les horaires d'ouverture sont
lundi de 14h à 16h,
mardi de 16h à 18h,
mercredi de 17h30 à 19h30,
vendredi de 16h à 18h
samedi de 10h30 à 12h.

Fermeture du 14 au 26 août.



Manifestations

| | |
|-----------------------|--|
| Samedi 3 septembre | Forum des associations dans la cour de l'école |
| Dimanche 11 septembre | Vide greniers – Les Gônes de Brullioles |
| Jeudi 15 septembre | Cinéma itinérant |
| Jeudi 29 septembre | Cinéma itinérant |